



Déclaration CTR du 9 juillet 2019

Monsieur le Président, Nommé directeur général des finances publiques le 20 mai 2019, vous présidez votre premier CTR au moment où les personnels de notre administration montrent depuis plusieurs mois qu'ils sont profondément inquiets quant à leur avenir au sein de la DGFIP.

Le climat, particulièrement anxiogène, dans les services depuis plusieurs mois n'a cessé de se dégrader en l'absence d'informations précises, quant aux conséquences des annonces ministérielles de juillet 2018.

Un an après, sans concertation, vous décidez de communiquer sur les projets départementaux de réorganisation du réseau de la DGFIP. Projets dont la conception s'est faite en catimini en équipes restreintes dans l'opacité la plus totale.

Cette communication, loin d'avoir fait disparaître l'anxiété ambiante, a généré de la colère au sein des personnels.

A l'inverse, l'absence totale de communication sur les milliers d'emplois annoncés par le ministre comme étant transférables des grandes métropoles vers des sites en province, génère inquiétude et tensions parmi les collègues concernés.

Vous avez dit lors de notre première rencontre en audience intersyndicale que vous n'étiez satisfait ni du dialogue social bloqué, ni des résultats du dernier observatoire interne.

Ce constat partagé et reconnu exige maintenant de votre part de mettre en œuvre des réponses adaptées et seuls vos actes démontreront le sens réel de vos propos.

Dans certains départements ou services, le constat peut être alarmant à la lecture de comptes rendus qui nous remontent du terrain ;

Ces derniers font état pour certains d'une augmentation de risques psychosociaux et, pour d'autres, de pression hiérarchique visant à limiter la liberté d'expression.

L'alliance CFDT-CFTC dénonce, par ailleurs, la campagne de communication du

gouvernement auprès des élus locaux et du public qui a créé un temps l'illusion d'une plus grande présence des services des Finances Publiques.

Cette réalité augmentée façon DGFIP signe la désertification des territoires, creusant davantage la fracture sociale.

Les trésoreries disparaissent. Les services des impôts ou fonciers sont quant à eux regroupés ou satellisés de manière à pouvoir supprimer encore plus d'emplois.

Le gouvernement affiche la création de nouveaux points de contact, en oubliant de dire que ce sont les communes qui doivent les financer et que, dans le meilleur des cas, cela se résume à quelques heures de permanences mensuelles.

Nous sommes loin de l'ambition d'un véritable service public de proximité assorti de garanties de pérennité pour la population.

Les élus locaux n'ont pas été très longtemps sous le charme de la communication ministérielle, si jamais ils l'avaient été.

Avec les syndicalistes locaux ils dénoncent maintenant et de plus en plus ce tour de passe-passe.

Il en est de même des contribuables que les hauts fonctionnaires veulent désintoxiquer du guichet, alors même que les canaux alternatifs (téléphone, e-contact et courriel) ne répondent pas à ce jour aux attentes des usagers.

Et pourtant la séquence des gilets jaunes doit faire réfléchir. Si le ras-le-bol fiscal était bien présent, le sentiment d'un profond abandon des zones rurales ou périurbaines par l'État doit trouver des réponses sous peine de nourrir encore davantage les votes extrêmes.

Cela exclut aussi de fait de supprimer aussi rapidement les paiements en numéraire dans les centres des finances publiques imposant à une population déjà sous contraintes d'en avoir de nouvelles.

La conséquence pour l'utilisateur est la perte de tout interlocuteur DGFIP.

Quant à la situation des agents, **l'alliance CFDT-CFTC** dénonce les lourdes conséquences de cette réforme dans leurs vies quotidiennes.

Elle les place dans une situation de mobilité forcée tant sur le plan géographique que fonctionnel.

Certains d'entre eux seront contraints à des temps de trajet domicile travail beaucoup trop importants.

L'incohérence est encore là flagrante pour un gouvernement soi-disant soucieux de l'équilibre écologique.

Quant aux personnels contraints à une mobilité fonctionnelle, la facture s'alourdit, a fortiori, lorsque l'on regarde la moyenne d'âge de certains services.

Mais il y a plus inquiétant encore quand on voit que cette énième réforme ne vise qu'à générer des économies budgétaires à court terme alors que ni les citoyens, ni leurs représentants élus locaux, ni les personnels n'en retireront un quelconque avantage.

Cette réforme doit certainement s'intégrer dans une démarche stratégique qui est annoncée mais visiblement pas encore définie précisément si l'on en juge par l'absence de document préparatoire à ce CTR.

Cette réforme aussi est en lien avec un contrat pluriannuel qui déterminera les moyens indispensables à la DGFIP pour s'adapter à votre nouveau monde.

Nouveau monde évidemment moins peuplé d'agents de la DGFIP car jugés trop nombreux pour les missions qui resteront à exercer dans les années à venir.

L'absence de visibilité sur les moyens pour les 5 ans à venir rajoute au climat de tension actuel.

Les personnels ont bien compris que nos gouvernants veulent utiliser à fond la dernière vague significative de départs en retraite.

Les effectifs vont subir une diminution encore plus importante sans commune mesure avec la moyenne des suppressions d'emplois de ces dix dernières années.

Les personnels sont lassés de fournir des efforts sans retour sous quelque forme que ce soit.

Après le gel du point d'indice et des régimes indemnitaires, c'est au tour des carrières et des promotions de prendre de plein fouet les impacts des restrictions budgétaires imposées à notre administration depuis trop longtemps.

Pire encore, même si les mesures indemnitaires prévues pour limiter les impacts financiers des réorganisations de services ont été révisées au niveau fonction publique, les agents y seront bien de leurs poches une fois de plus.

D'une part, ils auront à assumer des coûts supplémentaires.

D'autre part, les mesures d'accompagnement n'éviteront pas un impact négatif sur le montant de leur pension de retraite.

Nous le disons depuis longtemps: une réforme quelle qu'elle soit ne doit léser aucun agent.

Or, qu'en sera-t-il lorsqu'un agent ne disposera plus de la garantie de rémunération au bout des 6 ans?

Pour nous, toute garantie de rémunération en cas de réforme, à l'identique de celle obtenue lors de la fusion doit être pérenne et non réduite des gains à l'avancement.

C'est le règne de la quintuple peine pour les personnels de la DGFIP:

- Perdants car fonctionnaires d'un Etat qui laisse l'inflation rogner leur rémunération au fil des ans;

- Perdants car fonctionnaires d'une administration qui fait financer une partie de leurs déplacements professionnels depuis trop longtemps;

- Perdants car fonctionnaires d'une administration qui dégrade leurs conditions de travail;

- Perdants car fonctionnaires d'une administration qui ne leur donne plus de réelle perspective de carrière;

- Perdants car fonctionnaires d'une administration qui leur impose des réformes sans aucune forme de reconnaissance.

Et que dire maintenant de la qualité d'un dialogue social qui s'est retrouvé dans une impasse avec une direction générale sourde aux revendications des personnels portées par leurs représentants ?

Que dire également de l'absence de volonté de négociation?

Pourra-t-on éternellement ignorer les corps intermédiaires que sont les organisations syndicales dans ce pays des droits de l'Homme et du citoyen?

Il est bon de rappeler que les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique et de ressources humaines et à l'examen des décisions individuelles.

Ces principes inspirés du préambule de la constitution de 1946 sont même repris dans la Loi de transformation de la Fonction publique. Nous attendons encore leur mise en œuvre.

Or, les faits parlent d'eux-mêmes:

- pas de concertation, ni d'études d'impact sur les MSAP;
- pas de concertation, ni d'études d'impact sur les pôles pénaux interrégionaux.

Pire, le guide pour la phase de concertation organise le contournement des organisations syndicales et la désinformation de la presse et des élus.

S'agissant du sujet de reclassement d'un poste comptable, nous nous étonnons de l'absence d'information sur les incidences des différentes fusions et restructurations sur le classement général des postes comptables.

Nous attendons aussi l'information sur les indices récupérés suite à restructurations.

Quel dispositif de redéploiement des indices est-il prévu?

Tant sur l'informatique que sur l'action pénale de l'administration, vos orientations s'inscrivent dans des approches idéologiques sans analyse sérieuse des impacts de ces modifications successives et/ou alternatives qui font perdre toute crédibilité à l'action de la DGFIP. Peut-être est-ce le but recherché?

Vos services restent sourds aux expressions du terrain et aux revendications syndicales. Vous dites vouloir relancer un dialogue social en berne.

Encore faut-il respecter les fondamentaux en discutant d'abord d'un agenda social en CTR et de ne pas fixer de date de GT sans attendre que l'agenda ait été concerté.

Enfin, discuter de l'accompagnement d'une réforme inacceptable en l'état et contestée par les agents nous pose problème.

Cela étant dit des questions nous semblent devoir être posées aujourd'hui sur ce sujet afin de mettre en lumière le fait que les personnels seront une fois de plus lésés par cette réforme si jamais elle se met en œuvre en l'état.

L'alliance CFDT-CFTC n'est pas opposée par principe aux évolutions lorsqu'elles ne sont pas guidées par des considérations uniquement budgétaires.

Mais toute évolution doit faire l'objet d'une véritable concertation avec les agents et leurs représentants, mais aussi apporter une réponse réelle aux besoins de proximité et de qualité de service des élus et des usagers.